



Mairie de Thoissy - 01140

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 6 FEVRIER 2025

Sur convocation en date du 29 janvier 2025 le conseil municipal de Thoissy s'est réuni le 6 février 2025 à 19h00, en salle des mariages de la mairie de Thoissy, sous la présidence de Madame Anne Turrel, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anne Turrel, Muriel Goeury, Monique Ferrand, Fatima Khenfer, Gisèle Rapenne, Vanessa Journolleau, Christiane Fournel, et Messieurs Jean-François Goeury, Jacques Berger, Cyril Cordelier, Boris Leynaud, Paul Ferré, Jacques Loupforest et Maurice Voisin.

Etaient absents excusés : Monsieur Grégoire Leynaud ayant donné pouvoir à Madame Fatima Khenfer, Madame Cindy Lachize ayant donné pouvoir à Madame Gisèle Rapenne, Monsieur Francisco Carneiro ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques Berger, Monsieur Serge Gay ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-François Goeury.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal du 6 février 2025 peut valablement délibérer.

1. Vote du compte rendu du conseil municipal du 9 janvier 2025

Conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11, lecture est donnée du compte rendu du conseil municipal du 9 janvier 2025 affiché publiquement dans les délais réglementaires. Ce compte rendu est approuvé à la majorité par vote à main levée (18 voix pour dont 4 pouvoirs).

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame Monique Ferrand est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité par vote à main levée (18 voix pour dont 4 pouvoirs).

3. Un été au cloître

Dans la perspective d'ouvrir l'espace du petit cloître à la population et aux visiteurs et de renforcer l'attractivité du site, Madame le Maire propose la création d'une programmation artistique estivale, appelée « Un été au cloître », composée de récitals d'artistes en musique classique, jazz ou variété française.

Les concerts auraient lieu le samedi de 19h00 à 20h00.

Monsieur Antoine Chambard, propriétaire de la cour du petit cloître, a d'ores et déjà donné son approbation au projet.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal et, s'il s'avère favorable à la proposition, sollicite l'ouverture d'une ligne de crédits de 3 000 € pour l'été 2025, nécessaire au paiement du cachet des artistes.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil valide cette proposition et charge Madame le Maire de vérifier la faisabilité et de mettre en œuvre.

4. Reconduction du contrat de mutuelle communale

Le protocole santé mis en œuvre en 2024 et concourant à la création de la mutuelle communale est arrivé à échéance. Il convient en conséquence de le renouveler au bénéfice des habitants de la ville. Pour information, 23 contrats ont été signés en 2024. L'offre présente une réduction de 25 %.

L'opération n'impacte pas les finances communales.

Madame le Maire demande aux conseillers de valider la reconduction du protocole.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), les conseillers valident la reconduction du protocole et autorisent Madame le Maire à signer tout document afférent.

5. Adhésion au CAUE de l'Ain

Madame le Maire propose de reconduire l'adhésion de la commune au CAUE de l'Ain, qui fait un travail remarquable d'accompagnement des Autorisations des Sols et d'application du volet patrimonial du PLU. Le montant de l'adhésion est fixé à 0.05 € par habitant, soit 82.60 € par an.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil valide l'adhésion au CAUE.

6. Intervention sur les platanes de l'avenue du Port

Le conseil municipal du mois de décembre a validé l'offre de l'ONF pour une intervention sur 32 platanes classés lors du diagnostic dans la catégorie « urgence » en terme de nécessité à élaguer (6 543.60 € TTC). La question des interventions au sol s'était posée lors des discussions des élus. Un nouveau devis a été demandé à l'ONF, qui fixe à 4 021.20 € TTC la prise en charge totale des opérations, incluant celles au sol. Tenant compte du fait que les services techniques de la Ville ne sont pas équipés pour gérer l'alternat de circulation, ni même pour collecter les branches au sol, Madame le Maire propose au conseil de valider également le devis de gestion des opérations et d'évacuation des bois.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil valide une intervention totale de l'ONF, pour un montant de 6 543.60 € TTC au titre des travaux d'élagage et 4 021.20 € TTC pour les travaux de réglementation de la circulation et d'évacuation des déchets au sol.

Le conseil valide à l'unanimité également à l'unanimité le principe d'une demande de participation financière au département de l'Ain, dans la mesure où l'avenue du Port est une voie départementale.

7. Gestion des points de compostage collectif

Deux nouveaux points de compostage collectif seront installés prochainement par le SMIDOM, l'un à proximité du PAV de la rue de l'Arquebuse, l'autre à proximité du PAV de la rue de l'Hippodrome.

La gestion de ces composteurs collectifs et l'évacuation/distribution du compost pourraient avoir lieu en hippomobile, via la société d'Emmanuelle Bizard.

Le devis pour un essai de 17 semaines à deux heures hebdomadaires (médiation auprès des usagers, entretien des points de compostage, collecte et distribution urbaines), s'élève à 2 229.60 € TTC. Il s'agit d'un essai de quatre mois.

Madame le Maire soumet ce projet à l'assemblée.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil valide le devis présenté par Madame Bizard pour l'entretien des points de compostage et la collecte du compost, pour un montant de 2 229.60 € TTC, sur une durée expérimentale de 4 mois.

8. Aide à la formation des BNSSA

Dans la perspective de faciliter la recherche de surveillants de baignade pour la piscine municipale, Ain Profession Sports et la Ville pourraient s'associer pour la formation BNSSA de deux jeunes Thoisseyens. Le coût de la formation s'élève à 700 €. L'avis du conseil est sollicité pour la création d'une aide à la formation en échange d'un engagement à travailler à la piscine municipale pour une période restant à déterminer.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal valide la création de ce dispositif aux fins de garantir autant que faire se peut la présence de personnels formés au sauvetage aquatique à la piscine municipale durant sa période d'ouverture.

9. Etude de marché pour la création d'un écran de cinéma à Thoissey

Dans le cadre des accords de principe donnés par le conseil municipal pour la poursuite de l'instruction du dossier relatif à la création d'une salle de cinéma (écran) à Thoissey, trois sociétés susceptibles de conduire des études de marché ont été sollicitées.

Le contenu de la mission demandée est le suivant : examen de l'environnement cinématographique, analyse comparative de la situation cinématographie des territoires, une analyse socio-démographique de la population, les orientations d'exploitation envisageables, la détermination du marché potentiel, l'étude des aides envisagées...

La société Etudes Cinéma propose une prestation à 8 712 € TTC.

La société Ciné conseil propose une prestation à 7 800 € TTC.

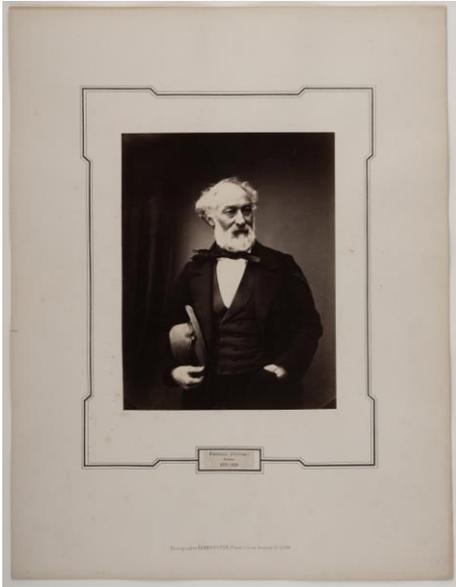
La société Hexacom propose une prestation à 8 160 € TTC.

Un tableau d'analyse des offres a été établi.

	Ciné Conseil	Etudes Cinéma	Hexacom
Examen de l'environnement cinématographique de Thoissey	X	X	X
Analyse comparative de la situation cinématographique des territoires		X	
Détermination de la zone d'influence	X	X	X
Analyse socio-démographique de la population		X	
Orientation sur le projet d'exploitation et de programmation	X	X	
Marché potentiel d'une salle de cinéma	X	X	X
Détermination de la configuration adaptée	X	X	
Montan HT	5 500,00	5 100,00	5 000,00
Définition des normes d'investissement		X	
Aide du CNC	X	X	
Compte d'exploitation prévisionnel	X	X	X
Montant HT	1 000,00	2 160,00	1 800,00
TOTAL HT	6 500,00	7 260,00	6 800,00

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil retient l'offre de la société Hexacom.

10. Achat d'une photographie ancienne



La photographie du peintre thoisseyen Nicolas Fonville, enseignant au collège royal de Thoissey, est en vente sur Ebay. Elle date vraisemblablement de 1855, ce qui en ferait la plus ancienne photo connue d'un Thoisseyen ayant conduit une brillante carrière. Son prix de vente est de 400 €. Il est proposé de l'acquérir.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil se prononce en faveur de l'acquisition de cette photographie, qui viendra enrichir les collections historiques de la Ville.

11. Création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile incite à la création d'une réserve communale de sécurité civile fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L 1424-8-1 à L 1424-8-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence.

Le conseil municipal, à l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs) décide de créer une réserve communale de sécurité dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde de Thoissey.

12. Questions diverses

a) Mise à disposition de la piscine municipale au club de water-polo du Rhône

Le club de water polo de Lyon demande la mise à disposition de la piscine municipale les 31 mai et 1^{er} juin, comme chaque année. Madame le Maire propose une mise à disposition pour 700 €.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), les conseillers valident la mise à disposition aux dates susdites en contrepartie du versement de la somme de 700 € au bénéfice du budget annexe de la piscine.

b) Aide à la création de l'activité KLO

La boutique à la place de l'activité d'informatique Ludoctet, proposera des bijoux, de la maroquinerie, du maquillage, des cosmétiques et une offre de réalisation des cartes grises. Le loyer est à 700 € par mois. Le locataire, M. Lovy, demande si une aide de la ville est envisageable sur la partie non concurrentielle.

Considérant que l'activité est concurrentielle de celles existant déjà sur la commune, à l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), les conseillers municipaux décident de ne pas accompagner le bail locatif.

c) Prise en charge de la cotisation à l'ordre des médecins du Docteur Michel Colas

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le docteur Michel Colas, pneumologue retraité, intervient bénévolement à la maison médicale en soutien des docteurs Frih et Jecquier pour les pathologies pulmonaires et associées, en échange de la prise en charge par la Ville de ses cotisations et assurances professionnels. Le montant de la cotisation à l'ordre des Médecins pour l'année 2025 s'élève à 364 €. Il est proposé que la Ville le prenne en charge, comme à l'habitude.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal valide cette prise en charge.

d) Adhésion au conseil national des Villes Fleuries

Madame le Maire soumet aux conseillers municipaux le principe de l'adhésion au conseil national des villes fleuries.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil n'est pas favorable à cette adhésion.

e) Signature d'une convention avec le SIEA pour la collecte des Certificats d'Economie d'Energie

La Ville est éligible à la perception des Certificats d'Economie d'Energie, dans le cadre des travaux qu'elle entreprend pour l'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments publics.

Pour simplifier les démarches et les déléguer, Madame le Maire propose de confier au SIEA la collecte des CEE, aux fins d'en percevoir le produit de leur valorisation financière.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de déléguer au SIEA la collecte des CEE et de signer la convention ad hoc.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil est favorable à cette proposition et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SIEA.

Exercice des délégations du maire

Date	Entreprise	Objet	Montant
15/1/2025	Serpollet	Chambre de tirage fibre av. du Port	6 793.10
16/1/2025	SEDI	Registre des arrêtés	341.82
15/1/2024	Cosoluce	Installation logiciel à distance	135.00
27/1/2025	PLG	Produits d'entretien école élémentaire	312.31
27/1/2025	CHARVET	Intervention panneau lumineux	126.00
21/1/2025	VERVIER	Remplacement châssis De Moura	1 503.72
21/1/2025	CBI Diffusion	Fournitures de bureau	295.68
20/1/2025	Chevillon	Réparation de chaudière	971.88
20/1/2025	Guérin	Réparation de chaudière	463.92
15/1/2025	Chevillon	Réparation de chaudière	657.07
6/1/2025	Peinture de Fr.	Vernis peintures école maternelle	467.70
8/1/2025	PVS	Fournitures école élémentaire	372.20
29/1/2025	Phareaux	Produits piscine	10 933.756
29/1/2025	Phareaux	Réparation plongeur	8 598.65
28/1/2025	Guérin	Réparation chaudière	257.40

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00
Le prochain conseil est fixé au jeudi 13 mars 2025 à 19h00**

**La secrétaire
Monique FERRAND**

**Le Maire,
Anne TURREL**